

Marie-Laure Cudré-Mauroux
Le Grand-Chemin 41
1066 Epalinges

Service des constructions
et de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17

1701 FRIBOURG

Epalinges, le 10 septembre 2024

**Modification du plan directeur cantonal et du plan sectoriel d'exploitation des matériaux,
prise de position**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de propriétaire d'une villa dans la commune de Gibloux (Corpataux), je vous informe du fait que je m'oppose totalement au projet de plan sectoriel d'exploitation des matériaux 2024 (PSEM 2024) et aux modifications du Plan directeur mis en consultation.

J'estime :

-que le Comité de pilotage nommé par le canton n'est pas impartial dès lors que le projet de PSEM favorise grandement les exploitations de gravières au détriment de mes droits et de mes intérêts, qui sont gravement piétinés. Le principe de l'égalité n'est pas respecté ;

-qu'il est inacceptable de prévoir des gravières à proximité immédiate des habitations sans aucune distance d'exclusion. Dès sa publication, le PSEM aura pour conséquence une dévaluation importante du patrimoine immobilier. Une distance minimale de 200m, voire de 300m si l'exploitation se situe dans l'axe des vents, doit être retenue ;

-je crains beaucoup que la concrétisation des zones prioritaires ou des zones en réserve ne porte atteinte à ma santé et à ma qualité de vie en raison des poussières émises, en raison du bruit et en raison des vibrations. Le projet de PSEM sous-estime totalement ces graves nuisances ;

-je ne comprends pas le motif pour lequel il serait possible de cumuler l'exploitation de plusieurs gravières sur le territoire d'une commune, qui pourraient empiéter encore plus sur nos terrains agricoles et sur nos forêts et porter atteinte à la qualité de notre paysage. Une gravière est en cours d'exploitation sur le territoire de notre commune jusqu'en 2040, en tout cas. Cela suffit !

-je ne comprends pas le motif pour lequel la commune de Gibloux, qui a déjà beaucoup contribué durant de nombreuses décennies à l'approvisionnement du gravier pour le canton, devient la commune la plus touchée au niveau du nombre de zones prioritaires et de zones mises en réserve pour les exploitations futures. En outre, je ne comprends pas non plus la manière dont les besoins annuels en graviers sont calculés. Ils sont totalement surestimés dans une vision de durabilité. Je m'oppose à toute nouvelle exploitation ou à toute extension d'une gravière existante sur le territoire de ma commune.

-je sais que ma commune contribue de manière importante à l'approvisionnement en eaux du canton. Je pense que les gravières sont susceptibles de porter des atteintes importantes à la qualité des eaux, raison pour laquelle aucune extension et aucune nouvelle gravière ne devraient y être implantées.

Pour tous ces motifs et compte tenu des graves violations qu'il comporte, je vous demande d'annuler et de revoir complètement le projet de PSEM 2024 et la modification du Plan directeur afin de prendre comme il se doit en considération le respect de mes droits, de garantir la qualité de l'air, de garantir ma protection contre le bruit et de garantir la qualité des eaux de ma commune, mais aussi de toutes les autres communes approvisionnées en eaux par les captages de Gibloux.

Pour le surplus, j'adhère à la prise de position du collectif pour un PSEM véritablement durable.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ma prise de position.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Laure Cudré-Mauroux

